

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 25 JUILLET 2024

Président de séance :

Madame Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit signé le 20 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet de mobilité et de développement urbains des villes secondaires (PMDUVS), **dossier n°079.**

La séance plénière du vendredi 08 novembre 2024 s'est ouverte à 10 heures 20 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 09
- absent non excusé : 01
- procurations : 08
- présents : 61
- votants : 69

2. L'annonce

Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition a annoncé la présence d'une délégation de parlementaires membres du Conseil national de transition de la République du Mali conduite par son Président, Son Excellence le Colonel Malick DIAW. Cette délégation séjourne au Burkina Faso dans le cadre d'une visite d'amitié et de travail.

Pour le Président BOUGOUMA, cette visite réaffirme l'engagement du Burkina Faso et de la République du Mali pour le renforcement des liens de fraternité qui les unissent. Le Président de l'Assemblée législative de transition a ensuite adressé les salutations fraternelles du peuple burkinabè aux plus Hautes autorités de la Transition malienne avant souhaiter un bon séjour à toute la délégation malienne à Ouagadougou.

3. Le dossier n°079

3.1. Les rapports des commissions

Le rapport n°2024-011/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, présenté à la plénière par la députée Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et de la Commission du développement durable (CDD) dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Sabine COMPAORE/OUEDRAOGO et Aboubacar KABRE, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2. Le débat général

2.2.1-Les préoccupations de la plénière

L'essentiel des préoccupations posées par la plénière ont porté sur les points suivants :

- l'occupation des voies par les piétons, les animaux et les véhicules de toutes gabaries ;
- l'implication de la Police municipale dans la mobilité urbaine ;
- les objectifs du projet qui semblent aller au-delà de la mobilité urbaine ;
- le nombre d'espaces verts et de salles de classe à construire dans le cadre du projet ;
- l'énergie nécessaire pour la mise en circulation de véhicules électriques.

2.2.2-Les réponses du Gouvernement

Concernant **l'occupation des voies par les piétons, les animaux et les véhicules de toutes gabaries**, le Ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, Monsieur A. Roland SOMDA, a indiqué que si les textes réglementaires en vigueur étaient appliqués, il ne devrait pas avoir des animaux dans les rues de la ville. Il a ajouté que cette situation relève des prérogatives de la municipalité qui a certainement des problèmes d'effectifs ou d'autres difficultés qui entravent la prise en charge de ces anomalies. Le Ministre a souhaité une issue favorable aux difficultés que connaissent les municipalités afin d'éviter l'anarchie.

Quant à la circulation anarchique des véhicules de toutes gabaries, le Ministre a expliqué que le Gouvernement a réadapté la méthode compte tenu de contexte actuel de notre pays. Il a relevé que ce sont les propriétaires de ces véhicules qui approvisionnent les localités

inaccessibles du fait de l'insécurité. A cet effet, le Ministre a rassuré les députés que le Gouvernement a identifié des zones de stationnement des gros porteurs autour de la ceinture de contournement pour aménager des aires de stationnement. Des véhicules adaptés au fret urbain seront ensuite utilisés pour le ravitaillement de l'intérieur des centres urbains.

Quant à **l'implication de la Police municipale dans la mobilité urbaine**, le Ministre a relevé que le rôle régalien de la Police municipale est de lutter contre l'occupation anarchique dans les villes. Il a ajouté que des textes ont été élaborés afin de permettre la libération des emprises des rues de la ville de Ouagadougou. Le Ministre a relevé qu'avec le redéploiement des effectifs de la Police municipale en raison de la situation sécuritaire, les difficultés se sont accrues.

En ce qui concerne **les objectifs du projet qui semblent aller au-delà de la mobilité urbaine**, le Ministre a indiqué que tout ce qui est prise en compte participe à la mobilité urbaine. Il a ensuite relevé que le projet renferme les routes, les plateformes multimodales pour la gestion du fret urbain et les écoles. Il a ajouté que ces réalisations bonifient le projet.

S'agissant **du nombre d'espaces verts et de salles de classe à construire dans le cadre du projet**, le Ministre a déclaré cinquante (50) classes supplémentaires par ville au profit des élèves déplacés internes, la construction de murs de clôture de soixante-quinze (75) écoles existantes et l'éclairage de cent cinquante (150) écoles. Il a précisé que ces infrastructures s'élèvent à 4,5 millions de dollars US.

Par rapport à **l'énergie nécessaire pour la mise en circulation de véhicules électriques**, le Ministre a rassuré les députés qu'il s'agit de projets innovants pour lesquels le Burkina Faso doit développer des solutions car n'étant pas un pays producteur de pétrole. Il a affirmé que des textes seront élaborés en vue de règlementer l'utilisation de ces véhicules électriques qui pourront soulager notre environnement.

3.3. Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 69 votants.

A l'issue du vote du projet de loi, Son Excellence Monsieur Malick DIAW, Président du Conseil national de transition du Mali a fait une adresse à la Représentation nationale.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le samedi 27 juillet 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de la proposition de résolution portant modification de résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition.

La séance plénière a pris fin à 12 heures 40 minutes.

Ouagadougou, le 25 juillet 2024

Le Président de séance


Dr Ousmane BOUGOUMA
 Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Esther BAMOUNI/KANSONO
 Troisième Secrétaire parlementaire